

Edito

L'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) vous présente le cinquième numéro du feuillet d'information "Hainaut Tabac Info". Il a pour objectif de mettre à disposition des acteurs locaux des informations afin d'élaborer une politique locale pour créer des environnements sans fumée de tabac. Le but est de sensibiliser aux mesures possibles de régulation et de réduction du tabagisme sur le territoire communal, au bénéfice de la santé de tous.

Ce feuillet d'information complète un projet plus vaste mené par l'OSH qui vise la promotion d'environnements sans tabac pour les populations vulnérables en Hainaut (initiative financée par l'Agence pour une Vie de Qualité/AViQ) dans le cadre du Plan wallon de lutte contre le tabagisme.

Dans cette cinquième infolettre, nous nous intéressons aux actions en faveur d'environnements sans tabac implémentées à l'échelle d'un territoire. Ce document ainsi que les précédents numéros sont disponibles sur le site internet de l'OSH¹.

Contexte

En 2019, des actions de gestion du tabac développées dans des milieux de vie (écoles, maisons médicales, hôpitaux...) ont été présentées au travers de la rédaction d'un feuillet d'information (numéro 3 / novembre 2019)¹ et lors d'une matinée d'échanges².

En 2020, les expériences de gestion du tabac s'ouvrent aux territoires. Cette cinquième infolettre porte ainsi la réflexion sur une **approche communale de la gestion du tabagisme**. Ce numéro introduit également le prochain événement qui aura lieu en décembre 2020. Vous y découvrirez un outil d'auto-évaluation des mesures de gestion du tabagisme à l'échelle communale. Cet outil permet de réaliser un état des lieux des actions mises en place sur l'entité et d'identifier des pistes d'actions futures. Des communes partageront leur expérience d'utilisation concrète de l'outil et présenteront les initiatives instaurées sur leur territoire (voir conclusion pour plus d'informations concernant l'événement).

1. Observatoire de la Santé du Hainaut. Consultable sur : <https://observatoiresante.hainaut.be/categorie-produit/respirer/>

2. Observatoire de la Santé du Hainaut. Retour sur la matinée du 12 décembre 2019. Consultable sur :

<https://observatoiresante.hainaut.be/produit/la-gestion-du-tabac-dans-les-milieux-de-vie-quelles-actions-12-12-2019/>

Qu'entend-on par le terme "territoire" ?



Le territoire peut renvoyer à différents niveaux tels qu'une région, un pays, un quartier etc. Dans le cadre de cette infolettre, le **territoire se réfère à une commune rurale, périurbaine ou urbaine**. La commune s'étend sur un espace géographique déterminé sur lequel s'organise une vie en société³. Un groupe d'individus s'approprié et structure ce lieu de vie et le dote de valeurs politiques, sociales, culturelles, etc.

Dynamiques territoriales de santé

Selon l'OMS, "la promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer (...)" (Charte d'Ottawa, 1986)⁴. La promotion de la santé tente d'agir sur différents facteurs, appelés déterminants de la santé, qui influencent la santé des personnes (facteurs individuels, sociaux, économiques et environnementaux)⁵.

Le niveau communal représente une échelle d'intervention pertinente pour agir en faveur de la santé. En effet, les différents domaines de compétences des communes (environnement, urbanisme, logement, éducation...) constituent des leviers pour influencer la santé et la qualité de vie des citoyens⁶. Les actions menées à ce niveau permettent également de rencontrer les réalités locales (type de population, besoins, problématiques, ressources...).

Les éléments exposés ci-dessus démontrent que la santé est l'affaire de tous et qu'elle nécessite la mise en œuvre d'une **approche intersectorielle** des politiques publiques⁶. De nombreux acteurs peuvent contribuer à la santé des citoyens. Il peut s'agir de personnes travaillant au sein des services communaux, de professionnels de terrain, d'associations, d'experts, etc. Par une démarche de coordination, une réflexion commune peut être menée sur l'entité avec l'ensemble des acteurs. La coordination est idéalement assurée par un **élu local** ou par une **personne exerçant au sein de l'administration communale**. Leur position privilégiée permet d'activer plus facilement les services, les réseaux, les budgets, etc.

La réflexion permet d'identifier des stratégies d'actions de promotion de la santé à conduire au sein de l'entité⁶. Pour ce faire, la personne en charge de la coordination réunit les acteurs. La participation des citoyens peut également être recherchée.

3. Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES). La Santé de l'homme. La promotion de la santé à l'épreuve des territoires - Numéro 383. 2006. Consultable sur :

<https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-de-l-homme-mai-juin-2006-n-383-la-promotion-de-la-sante-a-l-epreuve-des-territoires> (page consultée le 11 août 2020)

4. Organisation mondiale de la Santé (OMS). Charte d'Ottawa. 1986. Consultable sur :

http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf?ua=1 (page consultée le 12 août 2020).

5. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. La santé et ses déterminants : mieux comprendre pour mieux agir. 2012. Consultable sur : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000540/> (page consultée le 13 août 2020).

6. Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH). Santé Agenda Commune - Guide méthodologique pour une dynamique communale de promotion de la santé. 2019. Consultable sur demande.

Cet espace de concertation permet de faire le point et d'établir un diagnostic. Sur base de celui-ci, un projet peut être élaboré, mis en œuvre et évalué. Il se décline en un **ensemble d'actions destinées à créer des environnements favorables à la santé**. Afin de s'inscrire dans une démarche de promotion de la santé, les actions s'opèrent sur plusieurs niveaux : accès aux services de santé, aménagement de l'environnement, développement des connaissances des citoyens, etc. Les actions sont portées conjointement par la personne en charge de la coordination, par les professionnels voire par les citoyens ; chacun contribuant ainsi à la mise en place de mesures dans la limite de ses compétences. La diversité des acteurs présents autour de la table permet d'élargir le panel d'actions à implémenter au bénéfice de tous.



Approche pour tous



Les mesures mises en place profitent parfois davantage aux populations les plus favorisées. Ce phénomène augmente alors les inégalités sociales et territoriales de santé (différence d'état de santé suivant le statut socio-économique et le territoire). De ce fait, lors de la conception d'un projet local, il convient de mettre en pratique l'universalisme proportionné⁷. Ce concept reconnaît la moindre efficacité des approches universelles (non atteinte de la tranche de la population défavorisée) et ciblées (stigmatisantes pour les populations défavorisées et non prise en compte des individus à risque dans les milieux intermédiaires). Dès lors, l'universalisme proportionné met

en œuvre des mesures à destination de l'ensemble de la population avec une intensité variable suivant les besoins.

Les actions envisagées permettent d'améliorer l'état de santé de tous à travers les différents groupes sociaux et ce, dès le plus jeune âge. La mise en œuvre d'une dynamique territoriale permet d'agir plus efficacement (coordination des actions) et contribue au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

7. L'association des cadres territoriaux de l'action sociale. 42es rencontres de l'Actas - Une action sociale pour tous et adaptée à chacun : l'universalisme proportionné. 2019. Consultable sur : https://www.actas-asso.fr/wp-content/uploads/2019/05/ACTAS_42es_rencontres_progA5_web2_compressed.pdf (page consultée le 14 août 2020).

Expérience de la commune de Frasnes-lez-Anvaing

Contexte

Frasnes-lez-Anvaing est une commune rurale située en Hainaut (105 habitants au km²). L'entité montre des indicateurs socio-économiques favorables. La commune est déjà active dans le domaine de la santé via les initiatives supracommunales de la Province de Hainaut "Sport sur ordonnance" et "Tous en forme". Interpellée par l'OSH, la commune a accepté de s'inscrire dans un projet de promotion d'environnements sans tabac.

Groupe de travail

En 2019, un groupe de travail a été formé au sein de la commune afin de mener la réflexion autour des environnements sans tabac. Porté par le Plan de Cohésion Sociale (PCS), ce groupe est composé d'acteurs aux profils variés : l'échevine en charge du PCS, l'agent constatateur, la directrice du centre culturel du Pays des Collines, l'animatrice à la maison des jeunes, l'assistance sociale au sein de la mutualité libérale et l'agent au sein du CPAS. Par la suite, d'autres acteurs sont susceptibles de s'intégrer au groupe : le Centre Local de Promotion de la Santé du Hainaut occidental (CLPS Ho), l'ONE, etc.

Le travail mené dans la commune

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises afin d'établir un diagnostic des actions mises en œuvre au sein de la commune. Cet état des lieux s'est appuyé sur l'outil d'auto-évaluation des mesures de gestion du tabagisme à l'échelle communale. Il recouvre différents domaines en lien avec la thématique tels que l'aménagement de l'environnement, les actions de sensibilisation (avec une attention particulière pour le public en situation de précarité), la gestion des déchets du tabac, les services d'aide à l'arrêt, la réglementation du tabagisme dans la commune, etc.

Sur base de ce premier travail, la prochaine étape consistera à déterminer des pistes d'actions à développer sur l'entité.

En conclusion

Si vous souhaitez vous inspirer d'autres expériences de gestion du tabagisme sur des territoires, nous vous convions à la journée d'échanges intitulée "La gestion du tabac sur les territoires... Quelles actions ?". Celle-ci aura lieu le vendredi 11 décembre prochain (retrouvez plus d'informations sur notre site internet).

Pour toute information complémentaire...

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire et suggestion à propos de ce feuillet d'information. L'Observatoire de la Santé du Hainaut encourage sa diffusion. Vous pouvez le télécharger en PDF sur le site internet de l'OSH : <https://observatoiresante.hainaut.be/>



Mieux vivre pour tous

Observatoire de la Santé du Hainaut

Rue de Saint-Antoine, 1 - 7021 Havré - Belgique

+32 (0)65 87 96 79

 observatoire.sante@hainaut.be

 www.facebook.com/hainaut.be

 [observatoire_sante_hainaut](https://www.instagram.com/observatoire_sante_hainaut)

 [http://observatoiresante.hainaut.be](https://observatoiresante.hainaut.be)